

SURFABACT

**UTILISABLE DANS LE CADRE DE LA LUTTE
CONTRE LE COVID-19**

**LINGETTES PRÊTES À L'EMPLOI
IMPRÉGNÉES DE SOLUTION DÉSINFECTANTE VIRUCIDE
NETTOYAGE ET DÉSINFECTION TOUTES SURFACES
SÉCHAGE RAPIDE**

**EFFICACE en 30 secondes (virus Influenza H1N1)
VIRUCIDE - BACTÉRICIDE - FONGICIDE**

**FORMULATION NEUTRE
QUALITÉ ALIMENTAIRE**

NORME E.N. 14476 (80 % 30 SEC. À 20°C), CONDITION DE PROPRETÉ, POUR L'ACTIVITÉ VIRUCIDE
NORME E.N. 1040 (80 % 5 MIN. À 20°C), CONDITION DE PROPRETÉ, POUR L'ACTIVITÉ BACTÉRICIDE
NORME E.N. 1275 (80 % 15 MIN. À 20°C), CONDITION DE PROPRETÉ, POUR L'ACTIVITÉ FONGICIDE

► Composés actifs biocides :

Éthanol (n° CAS : 64-17-5) : 643,2 gr/Kg. Propane-2-ol (n° CAS : 67-63-0) : 99,8 gr/Kg.

► Définition :

SURFABACT est une lingette à usage unique imprégnée d'une solution désinfectante hydro-alcoolique à séchage rapide compatible toutes surfaces.

Désinfection rapide et efficace apportant sécurité et gain de productivité, évitant ainsi les arrêts de production.

Efficace en 30 secondes contre le virus Influenza H1N1.

► Avantages :

- Utilisable dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.
- Lingettes prêtes à l'emploi, sans adjonction d'eau, pour une grande facilité d'utilisation.
- Pouvoir KB élevé (> 250), permettant de dissoudre rapidement les graisses, huiles d'origine minérale ou végétale, graisses saponifiables ou insaponifiables, cires, résines, encres, poussières de caoutchouc ... sans laisser de résidus après évaporation.
- Facilite les opérations immédiates de collage, mise en peinture, décolletage, polissage ou de maintenance courte sur machines, imprimeries, mécaniques ...
- Nettoie et dégraisse rapidement les surfaces en acier, aluminium, cuivre, certains plastiques sans laisser de traces.
- La texture spécifique des lingettes leur permet de ne pas pelucher.
- Solution d'imprégnation au pH neutre.
- Solution d'imprégnation sans effet sur les métaux.
- Compatible avec tous les types de matériaux, toutes surfaces, dans les domaines alimentaires ou non.
- Qualité alimentaire.

► Alimentarité :

SURFABACT est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.



CARACTÉRISTIQUES :

Etat : lingettes non tissées bleues - 20 x 20 cm
Densité de la solution : 0,86 +/- 0,02
Odeur : citron vert alcoolisé
Couleur de la solution d'imprégnation : jaune clair
pH de la solution : 7 +/- 0,5
Point éclair : < 23°C (vase clos).
Présentation : pot de 200 lingettes

APPLICATION :

Prêt à l'emploi.

Voir tableau page 2.



DACD
Partenaire · Chimie · Innovation



➤ Applications du SURFABACT :

Applications	Dilution	Mode d'emploi
Nettoyage et désinfection des surfaces et matériels.	Prêt à l'emploi	Lors de la première utilisation, ôter le couvercle du pot et découper l'opercule suivant les pointillés. Passer une lingette prise au centre du bobinot au centre de l'opercule et du couvercle. À chaque utilisation, soulever la languette du couvercle, sortir la lingette jusqu'à la prédécoupe puis la tirer d'un coup sec à l'horizontal. Frotter la lingette de SURFABACT sur les surfaces à nettoyer et/ou à désinfecter. <u>Temps de contact</u> : 30 secondes à 15 minutes suivant l'activité biocide désirée. <u>Température d'utilisation</u> : ambiante. Bien refermer le conditionnement après usage, pour éviter le dessèchement des lingettes. Jeter les lingettes usagées dans un conteneur à déchets.

➤ Domaines d'utilisation :

S'utilise sur des surfaces ou matériaux dans tous les secteurs nécessitant une hygiène stricte.



Industries agro-alimentaires :

- Viandes et produits carnés (tables, tapis, bacs, hachoirs, couteaux), poissons, salaisons, lait (tanks, petits matériels), oeufs, fromages, boissons (soutireuses), plats cuisinés, pâtisseries industrielles, panification (boulangeries industrielles ou artisanales, minoteries), conserveries, ateliers alimentaires des grandes, moyennes et petites surfaces, la restauration traditionnelle et rapide, fruits et légumes, alimentations animales, ...



Collectivités :

- Crèches, écoles, gymnases, salles de classes, tous bâtiments des administrations accueillant du public, salles d'attente, bureaux, toilettes, guichets, colonies de vacances ...



Transports :

- Intérieur des véhicules, camions, fourgonnettes, véhicules utilitaires, taxis, ambulances, camions frigorifiques, (grille de ventilation, étagères, poignées, ...).



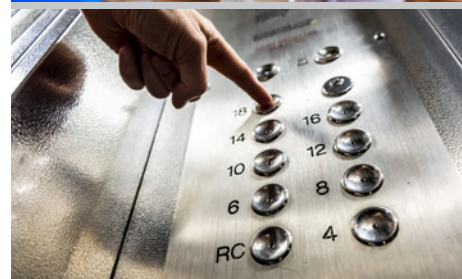
Transports en commun :

- Bus, cars, métros, trains, tramways, avions, bateaux (poignées, barres d'appui, rampes, ...)



Autres lieux :

- Magasins, salles de sports et équipements sportifs, lieux d'habitation, campings (mobil-homes, caravanes, ...), location de vélos, quads, motos, jet skis, salles de spectacle, casinos, cinémas, théâtres, digicodes, combinés et claviers téléphoniques, claviers d'ordinateurs et de distributeurs de billets, distributeurs de boissons, fauteuils de coiffeurs, instituts de beauté, désinfection des toilettes (abattants, bouton de chasse d'eau, ...).



► Propriétés biocides :

- VIRUCIDIE

E.N. 14476 - 80 %, 30 secondes - 20°C - condition de propreté.

Souche testée : Grippe porcine - Influenza H1N1.

- BACTERICIDIE

E.N. 1040 - 80 %, 5 minutes - 20°C - condition de propreté.

Souche testée : Staphylococcus aureus CIP 4.83.

- FONGICIDIE

E.N. 1275 - 80 %, 15 minutes - 20°C - condition de propreté.

Souche testée : Aspergillus niger ATCC 16 404.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. La date de péremption est portée sur l'emballage. Type de produit TP 2 (désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux). TP 4 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux).

► Recommandations :

Conformément à la législation en vigueur, dans le cas d'une utilisation sur du matériel ayant un contact avec les denrées alimentaires, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau potable. L'utilisation des lingettes ne dispense pas du protocole de nettoyage mis en place. **SURFABACT** est réservé au nettoyage et à la désinfection de surfaces lisses ne présentant pas de rugosité ou porosité. Après utilisation, les lingettes usagées ne doivent pas être rejetées en milieux naturels.

Conservation uniquement dans le récipient d'origine dans un local frais et bien ventilé, à l'abri des rayons solaires directs, des flammes ou source incandescente. Stocker à une température comprise entre 5°C et 30°C.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande ou sur www.quickfds.com

DACD ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. DACD n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.



Unité de Recherches et de Fabrication

125 rue du Royans, Zone d'Activités Mathias - 26320 Saint-Marcel-lès-Valence

Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46 - Email : contact@dacd.com

Site : www.dacd.com - S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S Lyon 453 231 565

APE 4671Z - N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69)



DACD
Partenaire · Chimie · Innovation

